

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2019

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal ses condoléances à Jean-Marc SEROUX pour le décès de sa maman.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 17 janvier 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Madame Marie-Claude AVELIN, désignée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

Monsieur le Maire procède au rappel des décisions :

- n°01/2019 du 31 janvier 2019 – indemnisation sinistre salle des fêtes

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Avis du conseil municipal sur la demande de dérogation au repos dominical des salariés présentée par la direction du magasin DECATHLON d'Avermes.

Monsieur le maire explique que la préfecture sollicite l'avis du conseil municipal sur une demande déposée par le magasin DECATHLON d'Avermes afin d'employer du personnel volontaire les dimanches 10 et 31 mars prochain pour réorganiser leur magasin.

Monsieur ROUSVOAL prend la parole et souligne qu'au vu du chiffre d'affaire estimé à plus de 11 milliards en 2017, l'enseigne pourrait fermer 2 jours dans la semaine sans pour autant faire travailler le personnel le dimanche.

Il invite à la réflexion et précise que si les salariés sont déclarés volontaires, on connaît les méthodes de management pratiquées dans ces groupes. Il précise qu'il votera donc contre et évoque le cas d'une autre enseigne, ALDI, qui a récemment fermé pendant une semaine son magasin sur la commune, sans pour autant faire travailler le personnel le dimanche.

Monsieur FAYE précise que la fermeture du magasin ALDI concernait des travaux et non un réaménagement. Monsieur BONNEAU pense que la notion de volontariat est toujours ambiguë, si celle-ci est acceptée on risque de voir des demandes de dérogation s'accumuler.

Mme PANDREAU est d'accord avec monsieur ROUSVOAL mais souhaiterait modérer les propos car très souvent, ces enseignes emploient des étudiants qui veulent avoir la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. Monsieur VALLEE-GOUDOUNEIX explique que c'est une demande exceptionnelle et que si du chiffre d'affaire est perdu localement, cela impact également sur les résultats et sur la dynamique d'embauche du territoire.

Monsieur LARTIGAU intervient en indiquant qu'il ne s'agit pas de faire le procès de l'enseigne mais estime que néanmoins il pourrait être fait des efforts sur les salaires ; il constate que le magasin ALDI a fermé pendant 1 semaine et que son chiffre d'affaire n'a pas chuté pour autant.

Monsieur DENIZOT entend et comprend tous les propos tenus autour de la table ainsi que les prises de position concernant cette demande ; il souligne cependant qu'il s'agit d'un simple avis qui est demandé au conseil municipal, la décision étant prise au final par la DIRECCTE et invite chacun à voter en son âme et conscience.

Après discussion, le conseil municipal par 15 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions, émet un avis favorable sur cette demande dès l'instant où les personnels concernés sont volontaires, qu'ils bénéficient d'une majoration de salaire, d'un repos compensateur et que la durée hebdomadaire en cas de travail le dimanche ne dépasse pas la durée conventionnelle de travail.

2- Convention entre la commune d'Avermes et l'association « Société Protectrice des Animaux » du Bourbonnais (SPA).

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec la SPA a été conclue en 2011 et que, depuis, celle-ci a été reconduite tacitement tous les ans.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'association, le taux de cotisation est réévalué à 1 euro par habitant alors qu'il était auparavant de 0,65 €.

Monsieur le Maire explique que s'il y a une nouvelle augmentation la reconduite de cette convention sera réexaminée, toute révision du tarif devra faire l'objet d'un avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

3- Rythmes scolaires dans les écoles élémentaires d'Avermes : principe d'alternance des années scolaires pour les jours de fin de cours à 15h00 entre Jean Moulin et François Reveret.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la révision des rythmes scolaires sur la commune d'Avermes il a été convenu que les deux écoles élémentaires permuteraient chaque année scolaire pour les jours de fin de cours. Il est proposé d'entériner cette alternance qui a été approuvé lors des derniers conseils d'école.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve le principe d'alternance des années scolaires pour les jours de fin de cours à 15h00 entre les écoles élémentaires Jean Moulin et François Reveret comme suit :

Les années scolaires commençant en années paires :

- Fin des cours à 15h00 le lundi et jeudi pour l'école élémentaire Jean Moulin,

- Fin des cours à 15h00 le mardi et vendredi pour l'école élémentaire François Reveret.

Les années scolaires commençant en années impaires :

- Fin des cours à 15h00 le lundi et jeudi pour l'école élémentaire François Reveret

- Fin des cours à 15h00 le mardi et vendredi pour l'école élémentaire Jean Moulin

FINANCES

4- Commune d'Avermes- Reprise anticipée des comptes de résultats 2018

5- Isléa- Reprise anticipée des comptes de résultats 2018

6- Portes d'Avermes : Reprise anticipée des comptes de résultat 2018

Monsieur DELAUNAY explique qu'il est nécessaire d'intégrer par anticipation les résultats de l'exercice 2018 afin de faire correspondre au mieux les budgets primitifs aux comptes administratifs de l'année. Il explique que cette démarche permet d'éviter un recours inutile à l'emprunt ou à la fiscalité.

Lorsque les résultats seront définitivement arrêtés, lors du vote du compte administratif, le conseil procédera, si nécessaire, à la régularisation des reprises anticipées effectuées.

Monsieur DELAUNAY précise que les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2019 sont supérieures aux recettes et propose au conseil municipal de reverser partiellement l'excédent de fonctionnement du budget annexe Portes d'Avermes pour équilibrer ce dernier sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la reprise anticipée des comptes de résultats 2018 des budgets de la commune, d'Isléa et des Portes d'Avermes.

7- Taux d'imposition 2019

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition à l'équivalence des années précédentes :

- Taux d'habitation : 16,86 %
- Taux foncier bâti : 16,54 %
- Taux foncier non bâti : 35,24 %

Monsieur le Maire souligne que, pour la 15^{ème} année consécutive, les taux d'imposition seront inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les taux d'imposition proposés.

8- Modification de l'Agenda Accessibilité Programmé

Monsieur DELAUNAY explique qu'il existe un problème d'accessibilité du cimetière et qu'il est proposé au conseil municipal de faire des allées. Ces travaux s'effectueraient sur les exercices 2019 et 2020 et, par conséquent il convient de modifier l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ALBOUY d'apporter des précisions sur cette modification de l'agenda.

Monsieur ALBOUY explique que les entrées du cimetière sont difficilement accessibles. Initialement il était prévu d'apporter des changements uniquement sur celles-ci.

Or, il a été constaté qu'en réalisant un enrobé sur l'allée principale, cela permettrait de faciliter l'écoulement des eaux pluviales d'une part, et, également la circulation des personnes à mobilité réduite d'autre part.

Par conséquent, les travaux, plus conséquents que ceux initialement prévus, seront répartis sur 2 exercices budgétaires en commençant en 2019 par l'ancien cimetière puis en continuant en 2020 par le nouveau cimetière.

Monsieur ALBOUY précise qu'il est urgent d'intervenir sur l'ancien cimetière et que la différence de coût s'explique par des travaux moins complexes sur le nouveau cimetière.

Monsieur le maire confirme qu'il est compliqué pour les personnes à mobilité réduite de se déplacer sur le gravier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la modification de l'Agenda d'accessibilité programmé.

9- Contrat communal d'aménagement du centre bourg n°II- Bilan financier prévisionnel et autorisation de programme – mise à jour n°6

Monsieur DELAUNAY informe le conseil municipal que cette autorisation de programme arrive à son terme.

Monsieur ALBOUY précise que la collectivité entre dans la dernière partie de l'aménagement : il s'agit de créer une passerelle entre le lotissement du Four à chaux et la rue Ambroise Paré par la rue René Duguay-Trouin, et ces travaux auront lieu cet été. Également, en 2019, sera poursuivi l'aménagement du parc de l'église pour 55 000 euros avec la création d'un parc pour animaux, des plantations, une noue grâce à la source existante afin que ce dernier soit prêt pour la fin de l'été.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit donc de la fin du Contrat Communal d'Aménagement du Centre Bourg (CCAB) et qu'en dressant un bilan d'ensemble de 2012 à 2019, de nombreux travaux ont pu être réalisés pour un montant total de 1,3 millions environ et financés par des subventions Départementales, le FCTVA, le recours à l'emprunt et l'autofinancement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la mise à jour n°6 de l'autorisation de programme de l'aménagement du contrat communal d'aménagement de bourg n°II et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

10- Mise en accessibilité des bâtiments communaux – bilan financier prévisionnel et autorisation de programme-Mise à jour n°4

Monsieur DELAUNAY explique qu'il convient également de mettre à jour l'autorisation de programme sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Cela concerne les travaux réalisés par les entreprises pour 25 000 €, les fournitures afférentes aux travaux en régie pour 8333 € et 5240 € de maîtrise d'œuvre de travaux en régie.

Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX fait remarquer des erreurs de chiffres sur les tableaux afférents à l'autorisation de programme. Monsieur DENIZOT confirme et demande à ce que les erreurs soient modifiées par les services.

Monsieur ALBOUY précise que l'autorisation de programme s'étale sur 2019, 2020 et 2021 du fait qu'il y ait de nombreux travaux à réaliser sur les différents bâtiments communaux et que leurs montants sont susceptibles d'être modifiés par rapport à leur prévision. Il précise que cela reste coûteux bien que la collectivité veille à diminuer l'enveloppe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le bilan prévisionnel n°4 dressé sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

11- Aménagement du chemin de Chavennes-Bilan financier prévisionnel et autorisation de programme

Monsieur le maire indique que cette autorisation de programme est prise pour une durée de 3 ans, hors enfouissement du réseau réalisé par le SDE 03.

Monsieur ALBOUY précise que le SDE 03 avait prévu le début des travaux mi-février pour une durée minimale de 5 mois et que malgré le retard pris, ils devraient débiter très prochainement. Ils concerneront notamment la modification du transformateur et l'enfouissement tout le long du chemin sur la partie jusqu'au chemin du Four à chaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un chantier important, dans la mesure où le chemin de Chavennes est très long mais que la commune espère que le coût sera moindre que celui estimé.

Monsieur ALBOUY explique que la partie où le réseau est déjà enfoui est la plus abîmée et qu'elle sera donc réalisée dès cette année du chemin du Four à Chaux au chemin des Ruettes. En 2020, sera réalisée la partie enfouie cette année et en 2021, le reste du chemin.

Madame MALLET demande s'il est prévu l'aménagement de pistes cyclables. Monsieur ALBOUY répond que malheureusement la largeur ne le permet pas et qu'il faut conserver une partie de trottoir mais qu'un marquage au sol pourrait matérialiser la piste cyclable. Madame MALLET demande également si des ralentisseurs sont prévus car la vitesse est excessive sur ce chemin. Monsieur le Maire répond que de manière générale, les véhicules roulent trop vite et qu'il en appelle à la responsabilité de chacun pour plus de prudence. La commune fait de nombreux aménagements pour réduire la vitesse et faire de la prévention routière, ce qui lui a

valu l'obtention du label Ville Prudente 3 cœurs et pour le chemin de Chavennes, sont prévus des dispositifs qui permettront de les faire ralentir comme ceux mis en place lors de l'aménagement de la rue de la République, mais tout en pensant aux cyclistes. Monsieur ALBOUY précise que le bureau d'études y travaille et y est attentif car ce chemin est très fréquenté par les piétons, cyclistes et joggeurs.

Monsieur DELAUNAY précise que la délibération n°26 concerne la demande de subvention liée à cette autorisation de programme.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le bilan financier établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

12- Budget Primitif 2019 – Budget principal

Monsieur DELAUNAY présente le budget et explique qu'il est établi comme l'an passé dans un contexte réaffirmé d'évolution avec le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire pense que tout le monde devrait être exonéré car cela pose à son sens un problème constitutionnel. Il précise que l'objectif de l'Etat est de ne pas compenser en 2021 cette recette des communes et qu'il faudra trouver d'autres formes de ressources (bâti foncier, CSG, FCTVA).

Monsieur DELAUNAY poursuit en expliquant que la commune d'Avermes entend continuer ses investissements afin de répondre aux attentes de la population malgré ce contexte restreint en maîtrisant la fiscalité, en contenant les dépenses de fonctionnement et en poursuivant son désendettement. Il explique que les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement grâce à la maîtrise des dépenses depuis plusieurs années.

Le produit des impositions directes est en hausse montrant l'évolution de la population bien que les taux d'imposition n'aient pas évolués depuis plus de 10 ans. La commune investit dans des infrastructures dédiées aux habitants ; l'autofinancement dégagé en 2017 a permis à la collectivité d'accroître ses investissements en 2018, tout en poursuivant son désendettement malgré la poursuite drastique des baisses des dotations de l'Etat versées. La capacité d'autofinancement est stable depuis 2015 montrant la bonne santé financière de la collectivité permettant ainsi d'amortir l'endettement et de financer l'investissement par autofinancement avec pour effet de minimiser le recours à l'emprunt.

Monsieur DELAUNAY rappelle les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune d'Avermes pour 2019 sont les suivants :

- Le maintien d'un niveau d'investissement soutenu afin de mettre en œuvre le programme du mandat et de poursuivre l'attractivité de la commune,
- La stabilité des taux d'imposition par rapport à 2018
- La volonté de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour, à la fois :
 - o Réaliser le programme d'investissements ;
 - o Maintenir le niveau de service public proposé aux Avermoises ;
 - o Maintenir des équilibres budgétaires soutenables pour la ville avec une gestion resserrée en termes de dépenses de fonctionnement ;
 - o Poursuivre le désendettement engagé depuis 2009.

Le budget principal de fonctionnement est évalué à 5 601 212 €.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2018 et proviennent essentiellement de la fiscalité directe, des dotations (DGF et DSR) de l'Etat, des produits de services (régies, cimetièrre, cantine, crèche etc..) et des autres recettes constituées principalement des loyers perçus.

Monsieur DELAUNAY explique que l'atténuation de charges correspond aux indemnités journalières des arrêts de travail. Monsieur le Maire explique que l'enveloppe globale allouée à la dotation globale de fonctionnement (DGF) par l'Etat est stable mais qu'un écrêtement continue d'être appliqué pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à la moyenne de la strate, ce qui est le cas pour Avermes. La diminution de la DGF est estimée à 25 000 euros pour le budget 2019 et serait même de plus de 30 000 €.

Monsieur le Maire précise que les tarifs ne sont pas augmentés en 2019 et que les estimations portées au budget sont prudentes.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent moins vite que les recettes réelles de fonctionnement ; les charges exceptionnelles connaissent une nette diminution car elles concernent pour une partie la participation communale au budget annexe d'Isléa qui a diminué compte tenu des travaux de rafraichissement effectués en 2018 et pour l'autre partie celle versée à l'ALJA dont la délégation de service public a été renégociée avec une baisse de la participation communale consécutive à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires pour les maternelles.

Il précise qu'à l'inverse, la cotisation du SDIS augmente de 2,2 % pour les communes alors que pour le département l'augmentation n'est que de 1%, ce qui est regrettable car celle-ci devrait être équivalente pour tout le monde.

Pour ce qui est de l'analyse des dépenses de personnel dont une partie est due au remplacement de certains agents, Monsieur le Maire préfère que l'on parle d'arrêt maladie plutôt que d'absentéisme, la collectivité n'étant que très peu touchée par ce phénomène. Il rappelle par ailleurs que 2 stagiairisations ont été effectuées pour deux agents anciennement en contrats d'avenir et que l'anticipation de la collectivité dans le départ de certains personnels a permis cette pérennisation.

Pour ce qui concerne le budget investissement 2019, il s'établit à 2 580 169 euros. Monsieur le Maire précise qu'actuellement, la commune pourrait réaliser l'ensemble des investissements prévus au budget 2019 avec un coût moindre : en effet, les recettes d'investissements correspondent aux subventions d'investissements qui sont mobilisées, ainsi qu'à l'emprunt que la commune entend contracter en fin d'année, aux recettes financières qui découlent de la FCTVA ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement de l'année précédente.

Monsieur le Maire souligne que l'an passé, la commune a contracté un emprunt de 200 000 euros au lieu des 351 319 euros prévus en début d'année 2018. Il attire également l'attention sur les fonds européens qui ont permis de financer la construction de la halle dont le versement effectif en 2019 n'est pas certain et pourrait n'être versé qu'en 2020.

Pour les dépenses d'investissements, Monsieur DELAUNAY précise qu'il y aura notamment la couverture de la piscine de l'ALJA afin d'éviter les intrusions. Madame PANDREAU indique également qu'il est prévu la pose de volets roulant pour l'école François Revéret ainsi que la climatisation des dortoirs pour les écoles et la crèche. Pour l'école élémentaire Jean Moulin, il s'agira de l'acquisition de la classe mobile qui est composée de petits PC pour les élèves qui seront reliés à l'ordinateur de l'enseignant. Concernant le restaurant scolaire de François Revéret, des travaux sont prévus pour refaire le plafond et pour une optimisation du travail et du confort des agents en créant un légumerie. Pour celui de Jean Moulin, est prévue par ailleurs l'acquisition de mobilier.

Madame PANDREAU précise que pour les écoles, cela ne représente qu'une partie du budget car l'essentiel des dépenses concerne le fonctionnement avec l'achat de tapis de gym, des changements de mobilier...

Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX interroge sur le stade synthétique qui a été mis au budget 2018 pour un montant de 443 500 euros et demande si la somme prévue en 2019 correspond aux travaux qui n'ont pas été réalisés. Monsieur le Maire confirme et précise que dans le projet étudié l'an passé le revêtement était en caoutchouc et qu'aujourd'hui, la commune a opté pour du liège qui apportera plus de confort et de sécurité mais qui a un coût supérieur à celui initialement prévu. Il précise que le montant annoncé au budget est prévisionnel avant appel d'offre et que la commune a reporté ces travaux sur 2019 pour obtenir un accord sur les dossiers de subventions déposés. Monsieur DELAUNAY indique que ce projet sera finalisé cette année.

Avant de passer au vote, monsieur le Maire précise que le budget de fonctionnement 2019 présenté est stable, ce qui démontre que la collectivité continue de maîtriser son fonctionnement malgré les baisses des dotations de l'Etat significatives. Il souligne également que le budget investissement reste non négligeable, ce dernier reposant principalement sur de l'autofinancement. Il rappelle que la commune arrive à faire des investissements tout en continuant de se désendetter et en améliorant le cadre de vie des Avermois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2019 – budget principal.

13- Budget Primitif 2019 – Budget annexe « Isléa »

Monsieur DELAUNAY précise que les budgets annexes, distincts du budget principal, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. La collectivité dispose de deux budgets annexes.

En ce qui concerne le budget annexe d'Isléa, la contribution prévisionnelle de la commune est de 141 805 euros qui devrait permettre de participer à la réalisation de l'éclairage scénique et à la réparation des sièges rétractables. Monsieur DELAUNAY précise que la maîtrise des dépenses permet le maintien d'une politique tarifaire sociale.

Monsieur ZAMMITE demande si la réparation des sièges relève de l'investissement. Monsieur le Maire répond qu'en la matière il s'agit de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2019- budget annexe Isléa.

14- Budget Primitif 2019 – Budget annexe « Portes d'Avermes »

Monsieur DELAUNAY explique que le budget des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement des recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers. Pour 2019, et comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2019- budget annexe Portes d'Avermes.

15- Subventions 2019

En préambule, Monsieur le Maire demande aux adjoints ou conseillers qui sont parties prenante dans certaines associations de ne pas participer au débat et au vote des subventions versées aux associations dans lesquelles ils exercent des fonctions décisionnelles. Se retirent donc :

- Brigitte MALLET et Geneviève PETIOT pour le comité de jumelage M'KAM TOLBA,
- Nathalie BLANCHARD pour l'amicale CNL Pré Bercy,
- Christiane ROUX pour le club des aînés.

Monsieur BRAIKEH demande pourquoi la commune verse de l'argent au trésor public de Moulins. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une réserve d'argent pour le vote des subventions exceptionnelles qui pourront être accordées dans le courant de l'année 2019.

Il interroge également sur la subvention prévue pour le Rotary Club et demande à quoi cela correspond. Madame CHAPOVALOFF informe que le Rotary et la ville de Moulins organisent le salon du chocolat et que la commune participe en donnant un prix de la ville d'Auvernes au salon. Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX informe que celui-ci aura lieu les 16 et 17 mars prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu une subvention pour le circuit des 4 cantons mais que celle-ci ne sera pas versée car cette manifestation ne sera finalement pas organisée.

Il rappelle que les subventions seront versées sur présentation d'un justificatif.
Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, vote les subventions 2019.

16- Acquisition de logiciels, licences et petits matériels informatiques- affectation à l'investissement.

17- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

Monsieur DELAUNAY explique que ces délibérations ont pour objectif de récupérer la TVA sur certaines dépenses figurant au budget dont le montant est inférieur à 500 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve ces propositions.

18- Cotisation 2019 – IFI 03

Monsieur le maire rappelle qu'IFI 03 gère depuis le 1^{er} janvier 1997 le centre interprofessionnel de formations d'apprentis de l'Allier.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire pour l'année 2019, l'adhésion de la commune d'Auvernes au titre de membre fondateur de l'association IFI 03. La cotisation est fixée à 61 euros par apprenti domicilié dans la commune.

Pour 2019, l'effectif étant de 10 apprentis, la cotisation sera portée à 610,00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte cette proposition.

19- Constitution d'un groupement de commandes entre les communes d'Auvernes et d'Yzeure pour l'achat de fournitures administratives et scolaires.

20- Constitution d'un groupement de commandes entre les communes d'Auvernes et d'Yzeure pour l'achat de denrées alimentaires.

21- Constitution d'un groupement de commandes entre les communes d'Auvernes et d'Yzeure pour l'achat de fournitures d'entretien

Monsieur le Maire explique que ces trois délibérations concernent des conventions passées entre les communes d'Yzeure et d'Auvernes pour l'achat de produits en communs. Il précise que le code des marchés publics permet aux collectivités territoriales de s'associer par la mise en place de groupements de commandes qui permet de faire grossir les volumes dans le but de récupérer des conditions tarifaires plus avantageuses et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

Il est donc proposé au conseil municipal de constituer des groupements de commandes dans les domaines des fournitures scolaires et administratives, des denrées alimentaires et des fournitures d'entretien puisque les besoins des deux collectivités concordent.

Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX demande s'il n'est pas possible de s'ouvrir aux autres communes puisque ce système fonctionne. Monsieur LARTIGAU informe que des groupements de marché sont constitués par la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire précise que ces marchés ne concernent pas toutes les communes car les besoins ne sont pas forcément identiques entre les collectivités.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des votants la constitution de groupement de commandes en matière d'achat de fournitures scolaires et administratives, de denrées alimentaires et de fournitures d'entretien.

22- Multi accueil « la souris verte » - tarifs 2019

Madame PANDREAU présente les tarifs du multi accueil pour l'année 2019 en précisant que ces derniers sont encadrés par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et que ceux de 2019 n'ont pas encore été fixés. Le barème est basé sur un taux d'effort proportionnel à la capacité contributive des familles et au nombre d'enfant à charge au sens des prestations familiales.

Monsieur le Maire précise que la collectivité ne maîtrise pas ces tarifs mais tient à rappeler que la caisse d'allocations familiales est un partenaire financier conséquent au vu des aides versées annuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs du multi accueil « la souris verte ».

23- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du dispositif de soutien à la mise en place de points d'accès wifi publics.

Monsieur le Maire explique que la commune va poursuivre la mise en place du wifi gratuit à destination des usagers dans la zone du parc de la mairie et de la halle du marché d'une part et du parvis d'Isléa d'autre part.

Il précise que la collectivité envisage de procéder à l'acquisition d'antennes et de points d'accès et à des travaux d'alimentation en fibre d'optique de la halle du marché qui peuvent prétendre à des subventions de la part du conseil départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental.

URBANISME

24- Dénomination de l'emplacement de la halle du marché

Monsieur ALBOUY explique qu'il est laissé au libre choix du conseil municipal de dénommer les salles, places et voies communales.

La halle du marché est en cours d'achèvement et il convient de dénommer la place sur laquelle la halle est édifiée afin de faciliter l'identification de ce nouveau lieu.

Monsieur ALBOUY remercie Monsieur BRAIKEH pour son intervention judicieuse sur le nom qui est proposé au conseil municipal aujourd'hui, qui est « Esplanade du jumelage ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette dénomination.

25- Dénomination de la voie desservant le lotissement « les Saccarauds 2 » des consorts MOLTER

Monsieur ALBOUY explique que le lotissement « Les Saccarauds 2 » va entrer dans la deuxième tranche de travaux. Avant que ceux-ci ne commencent, il convient de dénommer les voies pour faciliter la vie courante des futurs habitants.

Madame AVELIN souhaiterait savoir pourquoi il est demandé l'accord des consorts MOLTER.

Monsieur ALBOUY précise qu'il est plus judicieux de demander cet accord aux propriétaires et que si l'on dénomme les voies ultérieurement, cela pose des problèmes futurs d'adressage et d'accès à la fibre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette dénomination.

FINANCES

26- Demande de subvention au conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

Dans son programme pluriannuel d'investissements, la municipalité a inscrit la réalisation de la voirie du Chemin de Chavennes (cf. délibération n°11).

Au regard du montant des travaux estimés à ce jour à 649 713,50 euros HT qui seront répartis sur les exercices budgétaires 2019 et 2020, il s'avère que ceux-ci sont éligibles au dispositif de soutien aux travaux de voiries du département à hauteur de 30% de la dépense subventionnable de 200 000 euros HT. Par conséquent, la collectivité peut solliciter une subvention au Département de 60 000 euros HT au titre de ce dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette demande de subvention de 60 000 euros à solliciter au titre de ce dispositif Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

27- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en accessibilité des allées du cimetière.

Monsieur le Maire explique qu'il est obligatoire pour les établissements recevant du public de rendre accessible les locaux pour les personnes à mobilité réduite. Certains riverains ont fait remonter les difficultés d'accès au cimetière et la collectivité s'engage donc pour les deux prochains exercices budgétaires à aménager les allées, comme le prévoit la délibération n°8 votée précédemment sur la modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Ces travaux entrent dans les dépenses éligibles pouvant bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et par conséquent, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 47 500 euros auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Questions diverses

- ◆ Madame HUGUET invite tout le monde à lever le verre de l'amitié à l'occasion de son départ en retraite.
- ◆ Madame AVELIN informe qu'il n'y a pas de poubelle à côté de la boulangerie et du LIDL et qu'il a été constaté un débordement des déchets. Monsieur ALBOUY explique que les élèves d'IFI 03 viennent régulièrement sur ce site déjeuner et qu'il a été placé des poubelles sur leur trajet afin d'éviter que les déchets soient jetés dans la rue. Il appartient ensuite aux deux enseignes de faire le nécessaire car ce site est privé.
- ◆ Pascale MINOIS explique qu'au même endroit, les vélos ne peuvent pas circuler sur la piste cyclable car les piétons l'utilisent. Monsieur le Maire indique qu'il a constaté que les jeunes d'IFI 03 utilisent effectivement celles-ci pour se déplacer à pied à 12h00 et que des rappels à l'ordre seront faits par la police municipale afin d'éviter cette circulation piétonne sur les pistes cyclables.
- ◆ Madame CHAPOVALOFF informe que le prochain marché du samedi matin avec de nouveaux producteurs aura lieu le 6 avril ainsi que l'inauguration de la halle.
- ◆ Monsieur le Maire informe de l'organisation d'un débat d'initiative locale dans le cadre du grand débat national se tiendra le 12 mars prochain sur le thème de la fiscalité et des dépenses publiques et sera animé par Jean-Yves VIF. Le compte-rendu sera ensuite notifié à la Préfecture ainsi qu'au site du Grand Débat National.

Plus personne ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.